

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « TOGUNA AFRIK CONSEIL » en abrégé « TAC SARL »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY 2
PLATEAUX ANGRE 7EME TRANCHE ; RESIDENCE NAH
KISSI, Lot 3324, Ilot 237

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23 Fév 2023, et enregistrés au CEPICI le 02 Mars 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « TOGUNA AFRIK CONSEIL » en
abrégé « TAC SARL »

Objet : Le conseil et l'assistance au financement de projet, la conception , l'étude et le développement de projets, le négoce et l'intermédiation commerciale et financière, la représentation commerciale et la promotion d'affaires, le financement de projets et la gestion d'entreprise, la réalisation d'investissement, divers.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY 2
PLATEAUX ANGRE 7EME TRANCHE ; RESIDENCE NAH
KISSI, Lot 3324, Ilot 237

Dirigeant(s) M GAULITHY N'GUESSAN MARC ARTHUR
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-01630 du 06/04/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°21847/GTCA/RC/2023 du 06/04/2023

